



Arrêté fédéral portant approbation de la modification des statuts de la Société financière internationale

Projet

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 19 février 2020²,
arrête:*

Art. 1

¹ La Résolution du ...³ portant modification de l'art. II, section 2, let. c, ch. ii, des statuts du 25 mai 1955 de la Société financière internationale⁴ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à y adhérer.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

² FF 2020 2419

³ FF 2020 2465

⁴ RS 0.979.4

